

23 juin 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 juin 2006

Kid@card

Introduction d'un document d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans

Introduction d'un document d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans

Sur proposition de MM. Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi et de l'Informatisation, et Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a pris certaines mesures concernant la kid@card. Le 1er juillet 2006, un certain nombre de communes pilotes commenceront la distribution de la kid@card. La kid@card est le document d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans. La carte d'identité pour enfants est instaurée pour permettre aux jeunes de moins de 12 ans de chatter de manière sécurisée. Cette possibilité de chat sûr au moyen de la carte d'identité électronique existe déjà pour les jeunes de 12 à 15 ans. Les fournisseurs internet peuvent également utiliser la carte pour créer d'autres environnements internet plus sûrs où les enfants peuvent surfer et chatter sans courir le risque d'être importunés par des adultes mal intentionnés. La kid@card présente toutefois encore d'autres avantages :- La kid@card remplacera le certificat d'identité pour les enfants de moins de 12 ans. Lorsque les parents veulent partir en voyage avec leurs enfants (au sein de l'UE), ils ont besoin d'un certificat d'identité. Le certificat d'identité actuel pour enfants est un document cartonné blanc contenant toutes les données d'identité, sans photo. L'avantage de la kid@card en tant que titre d'identité est qu'elle est plus sûre et plus difficile à contrefaire. En 2005, 307.000 certificats d'identité cartonnés ont été délivrés à des enfants belges de moins de 12 ans (23%).- La kid@card pourra être utilisée comme carte SIS lorsque l'eID remplacera celle-ci à l'avenir.- Le concept « allo parents », développé par Child Focus, sera également intégré sur la carte. Chaque certificat d'identité d'un enfant mentionnera un numéro de téléphone utile en cas de nécessité. Ce numéro de téléphone est un numéro identique pour toutes les kid@cards. Les parents d'un enfant peuvent, s'ils le souhaitent, coupler ce numéro à une série de numéros de téléphone pouvant être contactés, soit par l'enfant, soit par un tiers en cas de besoin. Pour le reste, la kid@card présente de nombreuses similitudes avec l'eID ordinaire. A l'instar de celle-ci, la carte contient les informations suivantes : photo, nom et prénoms, sexe, nationalité, lieu et date de naissance. La carte comporte par ailleurs une puce qui ne contient toutefois qu'un certificat d'authentification, et donc pas de certificat de signature. En revanche, la kid@card a un design tout à fait différent de celui de l'eID normale. L'année dernière, le Ministre de l'Informatisation a demandé à un certain nombre de jeunes de concevoir un projet d'arrière-plan de la carte. Par un vote en ligne, notamment sur MSN, un des projets a été choisi pour figurer sur la kid@card.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe